



Auvergne, Puy-de-Dôme
Randan
place Adélaïde d'Orléans

Chaise n° 2

Références du dossier

Numéro de dossier : IM63006346

Date de l'enquête initiale : 2002

Date(s) de rédaction : 2021

Cadre de l'étude : opération ponctuelle Inventaire du fonds mobilier du domaine royal de Randan

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : chaise

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village

Historique

Période(s) principale(s) : 19e siècle

Lieu d'exécution : Portugal

Description

Chaise en palissandre. Le dossier, très légèrement renversé et concave, est ajouré et orné de moulures. Le fond du siège galbé est canné. Les pieds antérieurs sont cambrés, chantournés, et se terminent par des pieds boules sculptés en pattes de canard. Les pieds postérieurs sont arqués et réunis par une traverse d'entrejambe en balustre.

Éléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : menuiserie, vannerie

Matériaux : palissandre (structure) : taillé, chantourné, décor dans la masse, ciré ; jonc (? , garniture) : cannage

Mesures :

h = 113 ; la = 57 ; pr = 45

État de conservation

Statut, intérêt et protection

Ces chaises forment un ensemble avec celles de la F. 848 et 858 = NCVENT 766 B et C

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Protections : 1991/02/07 classé au titre objet, 1991/02/07

Statut de la propriété : propriété de la région

Données complémentaires

F-MDT-Randan

Numéro d'inventaire	766 A (2)
NCVENT	766 A

Illustrations



Vue générale
Phot. Maryse Durin-Tercelin
IVR84_20216301539NUCA

Dossiers liés

Est partie constituante de : Ensemble de quatre chaises (IM63004998) Auvergne, Puy-de-Dôme, Randan, place Adélaïde d'Orléans

Auteur(s) du dossier : Valérie Groboillot, Nathalie Buysens

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Centre des monuments nationaux



Vue générale

IVR84_20216301539NUCA

Auteur de l'illustration : Maryse Durin-Tercelin

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation